

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Date de convocation : 18 février 2020

Date d'affichage : 18 février 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 28 jusqu'à 20h10, 30 à partir de 20h10,
- Absents : 5 jusqu'à 20h10 ; 3 à partir de 20h10,
- Représentés : 2
- Votants : 30 jusqu'à 20h10 ; 32 à partir de 20h10.

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique en Mairie dans la salle du Conseil, le 25 février 2020 à 20H00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER Maire de Boissy-Saint-Léger.

Sont présents :

M. Régis CHARBONNIER, Mme Claire GASSMANN, M. Pierre CHAVINIER, Mme Corinne DURAND, Mme Claire CHAUCHARD, Mme Marie CURIE, Mme Eveline NOURY, M. Christian MACHE, M. Thierry VASSE, M. Stéphane MAUGAN, M. Jacques DJENGOU MBOULE, Mme Jacqueline PICHON, Mme Odile BERNARDI, Mme Laura DURAND, M. Déva VADIVELOU, M. Ludovic NORMAND, Mme Marie-Angèle YAPO, Mme Evelyne BAUMONT, M. Fabrice NGALIEMA (à partir de 20h10), M. Roger GUILLEMARD, Mme Danielle ATTENTI, M. Christophe FOGEL, Mme Claire De SOUSA, M. Joël BLANVILLE, Mme Catherine MICHEL, M. Moncef JENDOUBI, Mme Maryse MICHEL, M. Arsène GUREGHIAN, M. Christian LARGER (à partir de 20h10), M. Nicolas GEORGES.

Absentes ayant donné procuration :

Mme Mauricette HUBNER est représentée par M. Moncef JENDOUBI, Mme Thérèse LEFEVRE est représentée par M. Nicolas GEORGES.

Absente:

Mme Luisa MANZELLA, M. NGALIEMA (jusqu'à 20h10), M. LARGER (jusqu'à 20h10).

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de deux secrétaires de séance pris au sein du Conseil ; **Mme Jacqueline PICHON, M. Moncef JENDOUBI**, sont désignés pour remplir cette fonction.

Mme Céline LENDARO Directrice Générale Adjointe des Services, M. Stéphane DENNEULIN Directeur Financier, Mme Béatrice LAINÉ Assistante du DGS assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à vingt-heures et cinq minutes.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

3. Décisions prises par le Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».

4. Exposé de M. le Maire.

FINANCES

5. Admission en non-valeur de créances éteintes.

6. Avenant au bail emphytéotique administratif signé avec l'Association Culturelle des Musulmans de Boissy-Saint-Léger.

7. Maintien de la subvention pour acquisition de vélos à assistance électrique.

8. Avance sur la subvention 2020 versée par la ville à l'ADAC.

9. Garantie d'emprunt sollicitée par la SADEV 94 dans le cadre d'acquisitions foncières et de travaux d'aménagement, pour l'opération de la ZAC de la Charmeriaie, pour un montant de 6 000 000 € faisant l'objet d'un prêt contracté auprès du Crédit Coopératif.

10. Attribution de subvention dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2020 à l'association SECF.

AFFAIRES GENERALES

11. Lieu de réunion pour l'installation du nouveau conseil municipal.

CENTRE SOCIAL

12. Bilan et évaluation de l'activité des 4 dernières années du Centre Social, projet pour les 4 prochaines.

RESSOURCES HUMAINES

13. Modification du tableau des effectifs – créations de poste.

URBANISME

14. Information sur l'Arrêté Préfectoral portant changement d'exploitant au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement pour la plateforme de transit de déblais de Bonneuil-sur-Marne.

QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019.

Les membres du Conseil ont approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 1 vote contre (MME CORINNE DURAND) et 4 abstentions (MME HUBNER, M. JENDOUBI, MME CATHERINE MICHEL, M. GUILLEMARD) le Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2019.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

DATE	SERVICE	OBJET	DATE/DUREE	MONTANT
25/10/2019	Education et Loisirs	CONSEIL DEPARTEMENTAL 80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL	Programme de prévention bucco-dentaire en faveur des GS maternels, CP et CM1.	1 560,00 € non assujéti à la TVA
19/11/2019	Services Techniques	DEKRA Agence Ile de France 30 rue du Morvan CS 10044 94623 RUNGIS CEDEX	Visite Générale Périodique d'une partie du matériel et machines-outils, visite règlementaire. Date d'effet à la notification, 1ère visite à compter du 01/01/2020. 1 an + 3 ans.	1 098,46 € TTC dont TVA 20% (183,08 €)
25/11/2019	Marchés Publics	ENTREPRISE GENERALE L'ENFANT 15 rue de la République 95400 VILLIERS LE BEL	Pour l'option 1 : hôtel de ville : fourniture et pose de la porte vitrée du SAS avec du verre de sécurité de type verre feuilleté en remplacement de la porte vitrée existante, compris imposte vitrée. option 2: hôtel de ville : fourniture et pose d'un vitrage de séparation sécurisée comprenant une trappe passe-parquet, un microphone et haut-parleur.	15 136 € HT (18 163,20 € TTC), pour la proposition de base. 780 € HT (936 € TTC), 2 690 € HT (3 228 € TTC), pour l'option 2, Soit un montant total du marché de 18 606 € HT soit 22 327,20 € TTC (tva 20%)
26/11/2019	CCAS	convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, centre sportif Maurice Préault (n°2). Date d'effet 01 décembre 2019 pour une durée de 1 an.	702,90 €

27/11/2019	CCAS	Restitution caution, fin occupation précaire logement communal	Groupe scolaire Jacques Prévert, état des lieux réalisé le 29 octobre 2019.	628,80 €
27/11/2019	Action Culturelle	COMPAGNIE REBONDIRE 1 rue A. Chevallier 37000 TOURS	Spectacle : Albums & comptines. 5 représentations, 19/03 10h & 14h (scolaire) 20/03 9h15 & 10h45 (petite enfance) 21/03 10h30 (tous publics).	2 545,10 € non assujetti à la TVA
02/12/2019	Action Culturelle	THEATRE DES TURBULENCES 1 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	Spectacle : Ma Maîtresse, représentations de 75 minutes, 03/06 15h tous publics, 04/06 2 séances horaires à déterminer.	3 143,06 € TTC dont TVA 5,5% (163,86€)
05/12/2019	CCAS	Restitution caution, fin occupation précaire logement communal	Groupe scolaire Dunois, état des lieux réalisé le 25 novembre 2019.	556,58 €
05/12/2019	Marchés Publics	METEOR NETWORK 40, rue du Général Malleret Joinville 94400 VITRY SUR SEINE	Exploitation et maintenance du réseau et des terminaux WIFI à l'espace CALES. A compter de sa notification, 1 an + 3 ans.	2 000 € HT (2 440 € TTC) pour la fourniture des équipements et de 1 500 € HT (1 800 € TTC) pour la maintenance annuelle soit un total de 3 500 € HT (240 € TTC) TVA à 20%
09/12/2019	CCAS	Convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, groupe scolaire Amédée Dunois (n°6). Date d'effet 12 décembre 2019 pour une durée de 2 ans.	688,50 €
12/12/2019	Marchés Publics	URBADS 85 espace Neptune 62110 HENIN BEAUMONT	Mission de renfort du service développement urbain. Durée totale de la mission 5 mois à compter de janvier 2020	17 810 € HT (21 372 € TTC), pour l'offre de base et 2 000 € HT (2 400 € TTC), pour l'option n°1 : conseils juridiques et réglementaires, 4 heures par mois. (TVA 20%)
16/12/2019	Marchés Publics	CHAMBERSIGN 8-10 rue Pierre Brossolette 92300 LEVALLOIS-PERRET	Certificat électronique. A compter de sa notification, 3 ans + 3 ans.	156 € TTC / an dont TVA 20% (26 €)
16/12/2019	Marchés Publics	CHAMBERSIGN 8-10 rue Pierre Brossolette 92300 LEVALLOIS-PERRET	Certificat électronique. A compter de sa notification, 3 ans + 3 ans.	792 € TTC pour 3 ans, dont TVA 20% (132 €)
16/12/2019	Marchés Publics	ENTREPRISE GENERALE L'ENFANT 15 rue de la République 95400 VILLIERS LE BEL	Modification n°1 au marché M1959, remplacement de vitres de 2 sites de la commune. Modification de la date de démarrage, Les travaux débiteront à compter de la date mentionnée sur l'ordre de service et non à la notification. Durée du marché 10 jours.	Pas de coût
17/12/2019	Action Culturelle	CLOWNS POUR DE RIRE 3 Esplanade André-Maurette 31410 ST SULPICE SUR LEZE	Spectacle en déambulation sur divers lieux, en partenariat avec le festival Rires sur la ville. Le samedi 25 janvier, 14h30/15h Gare RER, 15h30/16h30 Forum, 17h/17h30 EHPAD	2 000 € non assujetti à la TVA
18/12/2019	CCAS	Convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, groupe scolaire Amédée Dunois (n°7). Date d'effet 13 décembre 2019 pour une durée de 2 ans.	550,80 €
18/12/2019	CCAS	Restitution caution, fin occupation précaire logement communal	Groupe scolaire Vallou de Villeneuve, état des lieux réalisé le 16 décembre 2019.	369,00 €
18/12/2019	CCAS	Convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, groupe scolaire Vallou de Villeneuve (n°2). Date d'effet 18 décembre 2019 pour une durée de 2 ans.	369,00 €
19/12/2019	Action Culturelle	ASSOCIATION 97,2 DANCE STYLE 8 place de la Peupleraie 94470 BOISSY SAINT LEGER	Partenariat avec la ville pour tenue d'un stand de restauration/buvette le 01/02, 19h30/22h, la Grande nuit de l'humour.	Gratuit
19/12/2019	Développement Urbain	Convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, groupe scolaire Vallou de Villeneuve (n°3). Date d'effet 20 décembre 2019 pour une durée de 2 ans.	271,80 €
18/12/2019	CCAS	Convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, rue de Valenton. Date d'effet 20 octobre 2019, renouvellement pour une durée de 1 an.	550,80 €
24/12/2019	Action Culturelle	ASSOCIATION COLLECTIF SAUF LE DIMANCHE 28 rue la Boissière 92260 FONTENAY AUX ROSES	Spectacle "Ma Maîtresse". Durée 20 minutes. école maternelle Rostand 1 (4 représentations, (4 ateliers), école maternelle Châtaigniers (3 représentations) école maternelle Dunois (1 représentation).	2 534 € non assujetti à la TVA
06/01/2020	Marchés Publics	W9.NET MULTI SERVICES 18 rue Caillet 91170 VIRY CHATILLON	Nettoyage du marché alimentaire de la ferme le dimanche, à compter du 02 février 2020. 1 an + 3 ans.	6 653,09 € TTC / an dont TVA 20% (1 108,85 €)

09/01/2020	Education et Loisirs	USEP - UFOLEP 88 rue Marcel-Bourdarias CS 70013 94146 ALFORTVILLE CEDEX	Formation aux gestes de 1ers secours. Elèves de CM2. 2 interventions de 1h30 chacune, 2 classes simultanément, maximum 60 élèves. 6 demi-journées de formation. Entre le 31 mars et le 12 mai 2020.	3 000 € non assujetti à la TVA
13/01/2020	Marchés Publics	OFFICEXPRESS 1/3 rue de la Cokerie 93200 LA PLAINE SAINT DENIS	Fouritures de consommables pour imprimantes et télécopieurs. Date d'effet à compter de sa notification, 1 an + 3ans.	Minimum 7 200 € TTC/an et maximum 14 400 €, dont TVA 20%
13/01/2020	Ressources Humaines	LA GAZETTE	Travailler ensemble. 1 journée (ensemble des chefs de service).	2 940 € TTC dont TVA 20% (490 €)
17/01/2020	CCAS	convention occupation précaire d'un logement communal	Logement communal, école du Bois Clary (n°3). Date d'effet, le 14 janvier 2020 pour une durée de 1 an.	691,20 €
20/01/2020	Marchés Publics	DAUGERON & FILS 12 route de Montigny CS10089 LA GENEVRAYE 77816 MORET SUR LOING CEDEX	Produits et articles d'entretien et produits jetables à usage alimentaire, Modification n°1, augmentation de 10% du montant maximum annuel initial (15 000€ HT).	Augmentation : 1 800 € TTC dont TVA 20% (300 €)
28/01/2020	Education et Loisirs	AUTO ENTREPRISE PULSE 36 rue de Francis MARTIN 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Transmission et apprentissage des rythmes traditionnels Guinéens, afin de développer la mémoire à travers des jeux d'écoute et de répétitions ateliers d'1 heure, du 17 au 21 février 2020.	400 € non assujetti à la TVA
29/01/2020	Marchés Publics	CONSEPT SERVICES 10 rue Jean-Rouxel 44700 ORVAULT	Marché M 1825, hébergement de la messagerie exchange 2010. Pas d'incidence financière. Le but est de faire coïncider le terme du marché avec l'année civile. Le terme final du marché est fixé au 31 décembre 2021. 1 an + 2 ans.	Aucune incidence financière
03/02/2020	Education et Loisirs	IFAC 53 rue de la R.P. Christian Gilbert 92665 ASNIERES Cédex	Organisation d'une action éducative sur 3 thématiques : - égalité filles/garçons (CE2), harcèlement en milieu scolaire (CM1), cyber harcèlement (CM2). Du 2 au 26 mars 2020.	1 950 € non assujetti à la TVA
10/02/2020	Marchés Publics	IAD TERRITOIRE DIGITAL 11 rue bis Christian Huygues 25000 BESANCON	Etude et analyse des effectifs scolaires, péri et extra scolaires. 3 mois à compter de sa notification.	21 600 € TTC dont TVA 20% (3 600 €)
10/02/2020	Marchés Publics	CULLIER / BEYNIER 43 rue du Moulin Bâteau 94380 Bonneuil-sur-Marne	Entretien et travaux de voirie sur le domaine public et privé de la commune et de l'association syndicale de gestion de la Haie-Griselle, passé dans le cadre d'un groupement de commandes (entre la commune et l'ASGE, dont la commune est le coordonnateur. A compter du 23 mars 2020, 1 an reconductible tacitement 3 fois.	Montants annuels : pour la commune : mini 50 000 € HT (60 000 € TTC), maxi 400 000 € HT (480 000 € TTC), pour l'ASGE mini 0 € et maxi 100 000 € HT (120 000 € TTC). TVA à 20%
10/02/2020	Marchés Publics	CLEAR CHANNEL 71-73 rue Noël Pons 92000 NANTERRE	Nettoyage des 27 abribus de la commune. A compter de sa notification, pour une durée d'1 an.	6 passages par an : 4 374 € HT (5 248,80 € TTC) TVA à 20%
13/02/2020	Marchés Publics	CHARLOTTE LOISIRS 15 avenue Galois 92340 BOURG LA REINE	Séjours de vacances été 2020 pour enfants et adolescents lot 1 : séjours enfants de 6 à 9 ans : mer et activités nautiques ou séjours à la montagne ou séjours à thème en France, 13 à 15 jours en juillet et août 2020.	1 045 € par enfant non assujetti à la TVA
13/02/2020	Marchés Publics	CHARLOTTE LOISIRS 15 avenue Galois 92340 BOURG LA REINE	Séjours de vacances été 2020 pour enfants et adolescents. Lot 2 : séjours enfants de 10 à 13 ans : mer et activités nautiques en France, 13 à 15 jours en juillet et août 2020.	1 045 € par enfant non assujetti à la TVA
13/02/2020	Marchés Publics	ASSOCIATION PLANETE AVENTURES 2 allée du général Koenig 59130 LAMBERSART	Séjours de vacances été 2020 pour enfants et adolescents lot 3 : séjours jeunes de 14 à 17 ans : mer et activités nautiques en France, en juillet et août, 13 à 15 jours.	1 080 € par enfant non assujetti à la TVA

13/02/2020	Marchés Publics	ANA INGENIERIE 51 avenue des 2 fontaines 57000 METZ	<p>Accord cadre pour la mission de maîtrise d'œuvre technique pour la réfection et l'amélioration des installations de ventilation et de chauffage de l'établissement public multi-accueil "forumé de la commune de Boissy Saint Léger".</p> <p>Sur la base d'un forfait provisoire de rémunération déterminé comme suit : mission de base : 11,9% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour un montant total de travaux entre 0 € et 100 000 € HT (120 000 € TTC), 10,9% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour un montant total de travaux entre 100 000 € HT (120 000 € TTC) et 200 000 € HT (240 000 € TTC), 10,4% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour un montant total de travaux entre 200 000 € HT (240 000 € TTC) et 300 000 € HT (360 000 € TTC). le montant du forfait de rémunération de la mission complémentaire diagnostic est de 5 400 € HT (6 480 € TTC). Le montant de la mission complémentaire OPC est de 2,5% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour un montant compris entre 0 € et 100 000 € HT (120 000 € TTC), 2% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour un montant compris entre 100 000 € HT (120 000 € TTC) et 200 000 € HT (240 000 € TTC) et 1,5 % de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour un montant total de travaux compris entre 200 000 € HT (240 000 € TTC) et 300 000 € HT (360 000 € TTC). A compter de sa notification, 1 an + 3.</p>
------------	-----------------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la communication des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil au Maire.

3. A) DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST AVENIR ». POUR LA PÉRIODE DU 24 SEPTEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2019.

Rapports soumis à l'examen de la 1^{ère} commission: Finances et Solidarités budgétaires, Affaires générales:

N°CT2019.5/116-1-2 : Affaires générales - Adoption de la charte des achats socialement responsables et de la charte des achats écoresponsables

N°CT2019.5/117-1-2 : Affaires générales - Bâtiments territoriaux - Adoption d'un avenant n°1 au marché n°S190003 relatif aux prestations d'éclairage des installations sportives, des voies de circulation et des équipements connexes au niveau des équipements sportifs territoriaux et des déchèteries territoriales pour les années 2019 à 2022 - Renouvellement de la convention de remboursement des frais de fonctionnement (fluides) de la piscine de Sucy-en-Brie

N°CT2019.5/118 : Affaires générales - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la commune de Créteil ou son représentant de signer le marché relatif à la fourniture de services de télécommunications mobiles (forfaits, trafic entrant et sortant, mobiles) et M2M

N°CT2019.5/119 : Affaires générales - Autorisation donnée à Monsieur le Président ou son représentant de signer les marchés de prestations de services d'assurances pour les années 2020 à 2023

N°CT2019.5/120-1-2 : Affaires générales - Ressources humaines - Adoption des conventions avec l'Education Nationale dans le cadre de l'enseignement scolaire de la natation - Adoption de l'avenant

N°CT2019.5/121-1 à 18 : Finances - Adoption de la décision modificative n°2 du budget principal 2019. Ajustement des dotations communales au FCCT et diverses mesures financières de fin d'année.

N°CT2019.5/122 : Finances - Budget principal. Débat d'orientations budgétaires.

N°CT2019.5/123-1-2-3-4-5 : Finances - Budget annexe "assainissement". Débat d'orientations budgétaires. Budget annexe "parcs de stationnement". Débat d'orientations budgétaires et gestion hors taxes du budget. Budget annexe "eau potable". Création du budget annexe "eau potable". Débat d'orientations budgétaires.

Rapports soumis à l'examen de la 2^{ème} commission: Aménagement, Transports, Déplacements, Travaux, Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), Circulations douces, Chemins de randonnée:

N°CT2019.5/124-1-2 : Aménagement - ZAC ex-site "France Télécom" - Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC à Noiseau - Adoption de deux conventions de portage foncier des biens immobiliers situés route de la Queue-en-Brie à Noiseau avec le SAF 94

N°CT2019.5/125-1-2-3 : Aménagement - ZAC de la Ballastière Nord - Approbation du dossier de création - Adoption de l'avenant n°1 au traité de concession - Octroi d'une garantie d'emprunt

N°CT2019.5/126 : Aménagement - Opération des Trois tours à Alfortville - Adoption du traité de concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'aménagement Grand Paris Sud Est Avenir Développement

N°CT2019.5/127-1-2 : Aménagement - ZAC Chantereine à Alfortville - Adoption de l'avenant n°2 au traité de concession. Approbation du CRACL

N°CT2019.5/128-1-2 : Aménagement - ZAC du centre commercial du Grand Ensemble - Adoption de l'avenant n°1 au traité de concession - Octroi d'une garantie d'emprunt

N°CT2019.5/129-1 à 9 : Aménagement - Portes de Sucy II - Adoption d'un avenant n°2 au traité de concession et d'un avenant n°7 à la convention d'avance de trésorerie - Adoption d'avenants au marché n°T190001 relatif aux travaux de construction d'un restaurant interentreprises à Sucy-en-Brie rue Marco Polo

N°CT2019.5/130-1-2 : Aménagement - ZAC Notre Dame - Approbation du Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2018 et adoption de l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement

N°CT2019.5/131 : Aménagement - ZAC des Cantoux - Adoption de la convention de participation

N°CT2019.5/132-1-2 : Aménagement - ZAC de la Charmeraie - Modification du programme des équipements publics. Adoption de l'avenant n°2 au traité de concession. Approbation du CRACL 2018

N°CT2019.5/133 : Aménagement - ZAC Centre-Ville de Sucy-en-Brie - Adoption d'un avenant n°1 à la convention de financement tripartite relative à la subvention régionale allouée au titre du dispositif "Aide à la restauration du patrimoine protégé"

Rapports soumis à l'examen de la 5^{ème} commission: Politique de la ville, Equipements culturels et sportifs, Réseau de lecture publique, Prévention de la délinquance, Lutte contre les discriminations, Santé, Social:

N°CT2019.5/134 : Santé - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement auprès de la société ATLAND Développement de biens immobiliers sis 1 rue Pasteur à Noiseau, destinés à l'installation d'un cabinet médical

N°CT2019.5/135-1-2-3-4 : Politique de la ville - Adoption des protocoles d'engagements renforcés et réciproques prolongeant les contrats de ville du Haut Val-de-Marne et de Plaine Centrale/Bonneuil-sur-Marne jusqu'en 2022

N°CT2019.5/136 : Politique de la ville - Adoption de la convention cadre, du plan local d'application de la charte nationale d'insertion, et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain des quartiers Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne et Haut Mont Mesly - La Habette - Coteaux du Sud à Créteil

N°CT2019.5/137-1-2-3-4 : Equipements culturels et sportifs - Adoption de la convention cadre relative à l'éducation artistique et culturelle avec l'Education Nationale - Adoption du Contrat Territoire Enseignements Artistiques (CTEA) avec la DRAC Ile-de-France - Adoption de la convention pluriannuelle et pluri partenariale d'objectifs 2019-2022 de la Maison des arts de Créteil - Adoption de conventions de partenariat dans le cadre des Classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES)

Rapports soumis à l'examen de la 6^{ème} commission: Environnement, Développement durable, Eau, Assainissement, Voirie, Gestion des déchets, Propreté, Hygiène, Production alimentaire:

N°CT2019.5/138 : Environnement - Avis sur l'institution d'une zone de préemption sur le périmètre provisoire de l'espace naturel sensible du Bois Saint Martin au Plessis-Trévisé

N°CT2019.5/139-1-2-3-4-5-6 : Voiries-eau-assainissement - Adoption des avenants n°1 aux marchés n°S160121, n°S160122, n°S160037, n°S160117 et n°S170203 - Adoption d'un protocole

transactionnel avec Madame et Monsieur KHOURI BAHI relatif à la mise en conformité de leur réseau d'assainissement

N°CT2019.5/140-1 à 12 : Eau et assainissement - Attribution du contrat de concession de service public pour la distribution de l'eau potable de la commune de Bonneuil-sur-Marne. Adoption des avenants aux contrats de délégation pour la distribution de l'eau potable des communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Sucy-en-Brie et Villecresnes.

Rapport additionnel non-soumis à l'examen des commissions :

N°CT2019.5/141 : Affaires générales - Commissions et syndicats - Désignation de représentants au sein du comité syndical du SyAGE

3. B) DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST Avenir ». POUR LA PÉRIODE DU 11 DECEMBRE 2019 AU 05 FEVRIER 2020.

Rapports soumis à l'examen de la 1^{ère} commission: Finances et Solidarités budgétaires, Affaires générales:

N°CT2020.1/001 : Affaires générales - Bâtiments territoriaux - Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE) à Périgny-sur-Yerres

N°CT2020.1/002 : Affaires générales - Bâtiments territoriaux - Lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de réaménagement du site Charles De Gaulle à Mandres-les-Roses

N°CT2020.1/003 : Affaires générales - Bâtiments territoriaux - Attribution du marché de travaux de
N°CT2020.1/004-1 à 9 : Finances - Adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2019. Attribution des subventions. Autorisation d'emprunt. Dispositions diverses.

N°CT2020.1/005-1-2 : Finances - Adoption du budget primitif du budget annexe "assainissement" pour l'exercice 2020 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2019

N°CT2020.1/006-1-2-3 : Finances - Adoption du budget primitif du budget annexe "parcs de stationnement" pour l'exercice 2020 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2019.

N°CT2020.1/007 : Finances - Adoption du budget primitif du budget annexe "eau potable" pour l'exercice 2020.

Rapports soumis à l'examen de la 2^{ème} commission: Aménagement, Transports, Déplacements, Travaux, Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), Circulations douces, Chemins de randonnée:

N°CT2020.1/008 : Aménagement - Adoption de deux conventions d'action foncière avec le SAF 94, Valophis Habitat et les communes de Marolles-en-Brie et Périgny-sur-Yerres

N°CT2020.1/009-1-2 : Aménagement - ZAC de la Plaine des Cantoux - Avis sur le dossier de réalisation de la ZAC - Reconnaissance de l'intérêt territorial des voiries de la ZAC

N°CT2020.1/010 : Aménagement - NPRU Quartier Fabien - Adoption de la convention tripartite avec la commune de Bonneuil-sur-Marne et Valophis Habitat

Rapports soumis à l'examen de la 3^{ème} commission: Habitat, Logement, Plan Local d'Urbanisme, Ruralité, Arc Boisé, Production Florale, Aires d'accueil des gens du voyage:

N°CT2020.1/011-1 à 7 : Habitat - Attribution de subventions pour surcharge foncière à Immobilière 3F pour deux opérations de construction de logements locatifs sociaux au Plessis-Trévisé, à Logial OPH pour une opération à Alfortville. Octroi d'une garantie d'emprunt à Logial OPH. Réitération de garanties d'emprunts à Logial OPH et I3F. Information relative à la démarche engagée par Logial OPH

pour se conformer à l'obligation de regroupement des organismes de logements sociaux détenant moins de 12 000 logements locatifs sociaux

N°CT2020.1/012-1-2 : Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Sucy-en-Brie - Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Noiseau

N°CT2020.1/013-1-2 : Plan local d'urbanisme - Approbation des modalités de mise à disposition des dossiers de modification simplifiée des plans locaux d'urbanisme des communes de Limeil-Brévannes et Santeny

N°CT2020.1/014 : Arc boisé - Adoption de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la candidature à l'appel à projets « Aide à la mise en œuvre des stratégies locales de développement forestier » 2019 publié par la DRIAAF

Rapport soumis à l'examen de la 4^{ème} commission : Développement économique, Emploi, Insertion, Economie sociale et solidaire, Tourisme, Commerce, Artisanat, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Recherche:

N°CT2020.1/015 : Economie sociale et solidaire - Lancement de l'appel à projets « Initiatives d'économie sociale et solidaire 2020 » et adoption du règlement intérieur

Rapports soumis à l'examen de la 6^{ème} commission: Environnement, Développement durable, Eau, Assainissement, Voirie, Gestion des déchets, Propreté, Hygiène, Production alimentaire:

N°CT2020.1/016-1-2-3 : Eau et assainissement - Lancement de procédures d'appels d'offres ouverts relatives à la réalisation d'études géotechniques, de pollution des sols et de recherche d'amiante, à la réalisation de contrôles préalables aux opérations de réception de travaux sur les réseaux d'assainissement et à l'achat d'hydro-cureuses

N°CT2020.1/017-1-2-3 : Gestion des déchets urbains - Autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant de signer l'accord-cadre relatif à la fourniture de conteneurs enterrés. Adoption des avenants n°1 au marché n° F160056 relatif à la fourniture de conteneurs enterrés et n°2 au marché n°F160052 relatif à la fourniture de bacs de collecte.

N°CT2020.1/018 : Propreté urbaine - Autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant de signer l'accord-cadre relatif à l'achat d'auto-laveuses thermiques et électriques pour les années 2020 à 2023.

4. EXPOSÉ DU MAIRE.

A. Arrêté portant interdiction de la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 19 tonnes sur la section de la RD136 entre la limite des villes de Noiseau, Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger jusqu'à la RN19, sur la commune de Boissy-Saint-Léger

La RD136 ou autrement appelée la rue de Sucy et la rue de Valenton possède une chaussée à double sens, d'une largeur comprise entre 6 et 7 mètres et de deux trottoirs d'une largeur comprise entre 82 cm et 2 mètres, soit une emprise de façade à façade dans sa partie la plus étroite de 7 mètres quatre-vingt.

Le trafic de véhicules empruntant cette voie est important, avec un nombre croissant de poids lourds qui a augmenté depuis l'interdiction mise en place sur la RD111 entre la RN4 à Ormesson et Sucy-en-Brie (vers la RN19), à Bonneuil.

Dans la traversée de Boissy-Saint-Léger cette route départementale comporte deux établissements scolaires le long de son axe, à savoir le collège Amédée Dunois et le groupe scolaire Amédée Dunois (maternelle et élémentaire) ainsi qu'un gymnase portant le même nom.

Le transit des véhicules destinés au transport de marchandises d'un poids total en charge supérieur à 19 tonnes constitue un trouble important, d'une part, pour la sécurité publique en raison des risques routiers qu'il génère pour les autres usagers de la route et les riverains et, d'autre part, pour la tranquillité publique en raison des nuisances sonores importantes qu'il génère pour les riverains dans la traversée de Boissy-Saint-Léger. L'impact en matière de qualité de l'air mériterait d'être d'ailleurs évalué.

Il est donc proposé d'interdire la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 19 tonnes sur la section de la RD136 comprise entre la limite des villes de Noiseau, Sucy et Boissy sur le tronçon entre les RN4 et RN19.

Aucune solution moins contraignante n'est envisageable pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques dans la traversée de Boissy-Saint-Léger. Seule une interdiction est en mesure de réduire significativement le trouble important à la sécurité et à la tranquillité publiques évoqué précédemment et une telle mesure ne porte pas d'atteinte intolérable à la liberté de circulation de ces véhicules – auxquels il sera proposé un itinéraire alternatif empruntant le réseau structurant, en particulier via les axes N104, A4, A86 et RN19, ni à la liberté du commerce et de l'industrie. Une dérogation est prévue pour la desserte locale pour la livraison des commerces et entreprises.

Pour ces raisons, en concertation avec Mme la Maire de Sucy-en-Brie et Mr le Maire de Noiseau que j'ai sollicité en ce sens et compte tenu de l'ouverture fin avril de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger nous prendrons simultanément des arrêtés municipaux, à effet du 15 mars 2020, interdisant la circulation des PL de plus de 19 tonnes dans la traversée de nos villes.

Je souhaitais vous en informer.

B. Recensement INSEE.

Vous le savez, chaque 1^{er} janvier l'INSEE publie les chiffres de la population des communes et Départements.

Si notre Département reste le moins peuplé d'IDF avec 1.397.035 habitants en évolution de + 0.7 %, le nombre de Boisséens.nes est passé de 15 963 à 16 426 habitants en augmentation de + 2.9 % par rapport au 1^{er} janvier 2019 et reste en retrait de – 1.6 % avec ceux du 1^{er} janvier 2016 qui était de 16693 habitants.

On le voit de façon concrète notre population n'évolue que de manière limitée et marginale dans la fourchette comprise entre 15 963 et 16 693 et revient au 1^{er} janvier 2020 quasiment à son niveau de 2016.

Si nous avons dans la même période connu des fluctuations d'abord à la baisse puis en légère hausse des effectifs scolaires, il y a une corrélation entre les deux.

Dans tous les cas pour toute ville il est souhaitable d'être sur une dynamique de hausse du nombre d'habitants qui permet de mutualiser sur un volume plus conséquent de contribuables le volume des dépenses, que nous nous efforçons de contenir au même niveau.

C. Ouverture de commerces rue de Paris.

- D'abord nous réjouis ensemble de l'ouverture de la boutique « la Boulange de Boissy » par un artisan boulanger/pâtissier qui produit aussi de la sandwicherie, de la saladerie et pourra installer une terrasse qui permettra de consommer sur place et de faire salon de thé, café en s'acquittant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public, auprès de la Commune.

Alors qu'il est très difficile de voir s'installer des commerces de bouche dans tous les centres ville, vous me permettrez de regretter que certains.es passés.es maître dans l'art de la calomnie et de la

désinformation s'en soit déjà pris à ce nouveau commerçant sur les réseaux sociaux en tentant de le discréditer et en affirmant qu'il s'agissait de produits industriels ce qui est totalement faux.

- Ensuite vous préciser le calendrier d'ouverture du Supermarché de Centre-Ville sous l'enseigne Intermarché. Le permis de construire a été délivré le 14 octobre dernier, il est purgé de tout recours, et la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, au sein de laquelle je siège « bénévolement », a donné son accord le 12 février pour la création des 7 boutiques, soit 1680 m2 de nouveaux commerces qui vont être installés.

Les travaux d'aménagement du supermarché vont débuter rapidement et Intermarché annonce l'ouverture du magasin pour fin août début septembre 2020 ainsi que des 45 places de stationnement dédiées aux commerces en sous-sol.

- A propos des autres commerces les discussions se poursuivent activement et sont bien avancées pour l'occupation prochaine de toutes les boutiques

- Concernant la réouverture prochaine de la Librairie-Papeterie-Presses, rue de Paris je souhaite rétablir la vérité sur le rôle que la commune a joué.

- Dans le cadre des conventions approuvées par notre Conseil avec les chambres consulaires (de Commerce et des Métiers) nous avons recherché activement des repreneurs

Nous nous réjouissons que l'Association des Commerçants du Centre se soit aussi impliquée et qu'elle ait pu identifier une repreneuse potentielle qui est venue avec la propriétaire du fonds de commerce me solliciter pour obtenir un logement, condition sine qua non pour concrétiser ses intentions de reprise du fonds de commerce.

Considérant cette boutique comme emblématique du centre-ville et comme un réel poumon culturel créateur de lien social, contribuant à la variété de l'offre commerciale de la rue de Paris et à son dynamisme : je vous informe que nous avons signé une convention d'occupation d'un logement communal vacant pour héberger la famille de repreneurs du fonds de commerce, à effet du 15/02/2020, afin de placer les repreneurs dans les meilleures conditions de réussite.

D. Article sur Boissy dans « Planète Paix » de Janvier 2020.

Je vous signale et vous remets la copie d'un article de ce magazine qui dans son n° 648 a réalisé un « Dossier des exemples à suivre de villes engagées pour la Paix » qui met à l'honneur les actions menées à Boissy-Saint-Léger.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Les villes engagées pour la paix

Nombreux sont les exemples des actions menées par les collectivités territoriales en faveur de la Culture de la Paix touchant des thèmes variés. Quelques-uns seulement dans ce kaléidoscope ont été abordés.

Boissy-Saint-Léger (94)

Adhérente depuis dix ans à l'AFCDRP, « Maire pour la Paix », et reconnue en 2019 par l'UNICEF, ville « Amie des enfants », Boissy-Saint-Léger participe à l'application de la Culture de la Paix par différentes initiatives. Le 12 décembre, le Conseil municipal a fait voter à une grande majorité d'élus, le vœu adressé au Président de la République pour la ratification du TIAN à l'initiative d'ICAN.

La ville favorise la réalisation d'événements en accord avec le Comité du Mouvement de la Paix : conférences, par exemple, avec Arielle Denis pour « Mondialiser la Paix » avec Stéphane Hessel, sur la Déclaration des Droits de l'homme, avec Paul Quilès sur les armes nucléaires et la projection de « La bombe et nous ». Maintenant associé au Centre culturel de la ville, le Comité est partenaire du débat organisé au cinéma municipal autour du film « Trashed » en février sur pollutions civiles et militaires. La ville, le 11 octobre 2019, a pris un

arrêté interdisant l'usage du glyphosate et autres substances chimiques (perturbateurs endocriniens) sur l'ensemble du territoire de la commune, comme plusieurs villes du Val de Marne.

Le Comité a été également associé à la préparation du 100^{ème} anniversaire de la Guerre 14/18, de la plantation d'un olivier par les deux villes jumelées, Boissy-Saint-Léger et Lauda-Königshofen, ville allemande, en 2001. Pour fêter le 30^{ème} anniversaire de la CIDE (Convention Internationale des Droits des Enfants), le Service Éducation et Loisirs a proposé aux enfants de maternelle, d'élémentaire, des deux collèges et des accueils de loisirs enfance et jeunesse des animations variées touchant la Culture de la Paix. De nombreuses thématiques ont ainsi été abordées avec ateliers, conférences, expositions, spectacles, cuisine, concours de dessins avec la participation des cadres et élus municipaux.

René Bailly

De Grigny (91) à Hiroshima, le parcours d'une lycéenne partie évoquer la Paix



Une lycéenne de Grigny, Inès Lakehal, 17 ans, a été envoyée par sa commune au Japon pendant une semaine pour élever la voix grignoise en faveur de la paix.

Dans le cadre d'un programme d'actions mené par l'organisation non gouvernementale Mayors for peace (« Maires pour la paix » dont le Président de la branche française est le Maire de Grigny), elle a assisté aux cérémonies de commémoration du bombardement atomique du 6 août à Hiroshima et ensuite à la « Conférence internationale de la jeunesse pour la Paix dans le Futur » avec une quarantaine d'autres adolescents de différentes nationalités. Ce séjour lui a permis de rencontrer des personnes « vraiment incroyables, investies, uniformément désireuses de faire la paix ». Elle a découvert que bien des clichés sur certaines nationalités sont complètement faux. Ainsi écrit-elle à propos de sa rencontre avec une jeune Iranienne : « une des personnes les plus adorables du monde, si ouverte et vantant tant l'apaisement entre les États, alors même que nous avons en Europe cette image si mauvaise de l'Iran ». Depuis la fin de ses mandats au conseil municipal des collégiens à Grigny, elle accompagne les jeunes de cette instance pour leur permettre de s'adapter à leurs nouveaux rôles et prête main forte à ceux qui les encadrent pour trouver des idées et des projets.

E. Reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Madame DURAND nous avait interpellés lors du CM du 16/12/2019 au sujet des reprises de concessions en état d'abandon dans notre cimetière et m'avait inquiété en citant un certain nombre de noms, dont ceux de 2 morts pour la France et je m'étais engagé à revenir vers vous à ce sujet.

Il nous manquait des informations essentielles pour apprécier le bien-fondé de ces reprises.

D'une part les concessions familiales sont des propriétés privées sur lesquelles il nous est interdit de réaliser des travaux d'entretien quelle que soit leur importance et la noblesse de nos intentions au regard de la qualité des personnes inhumées ou des monuments eux-mêmes.

D'autre part il s'agit de respecter la volonté des défunts et de leurs familles s'agissant des « Morts pour la France ».

Je vous renvoie à une réponse parlementaire de la Ministre des armées Madame Florence Parly du 23 janvier 2018, concernant les modalités d'entretien des concessions des soldats morts pour la France et à celle de Madame la secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants en réponse à la question n° 13 874 posée par un Député le 6 novembre 2018 à l'Assemblée Nationale qui précise :

La loi du 29 décembre 1915 prévoyait que tous les soldats « morts au combat » seraient inhumés dans des sépultures perpétuelles aménagées et entretenues aux frais de l'Etat. C'est la loi du 31 juillet 1920 qui a permis aux familles le souhaitant de se faire restituer les corps de leurs défunts.

Ces soldats morts pour la France étaient alors inhumés dans des concessions familiales privées régies par les articles L2223-1 et suivants du CGCT perdant ainsi « suivant leur volonté » le droit à l'entretien perpétuel aux frais de l'Etat et autorisant leurs reprises à l'échéance des concessions.

Des reprises de ce type ont déjà été réalisées à Boissy « sans émotion particulière », peut-être parce que la ville a pris soin de recueillir les restes des défunts soldats dans un ossuaire spécialement affecté à perpétuité dans un emplacement en prolongement des sépultures militaires de la 5^{ème} division aux côtés de leurs frères d'armes.

La reprise de ces concessions est limitée à 19 concessions « familiales » dont deux seulement concernent des morts pour la France, dont les familles ont refusé l'inhumation dans des carrés ou cimetières militaires.

Leurs restes seront bien sûr rassemblés dans l'ossuaire des Morts pour la France de la 5^{ème} division avec une plaque commémorative.

Toutes les formalités, toutes les règles et le choix ou la volonté des défunts ou de leurs familles ont été respectées.

F. Risque de pandémie de Coronavirus.

Juste vous dire pour terminer que ce risque n'étant pas à exclure, nous avons déjà commandé des masques adaptés à la protection maximum, dont le type a été validé par le Médecin du Travail, dont nous attendons la prochaine livraison.

Dès lors nous serons en capacité de les mettre à disposition de nos agents et bien sûr nous suivrons toutes les recommandations et prescriptions qui seront portées à notre connaissance et qu'il nous appartiendra de mettre en œuvre.

FINANCES

5. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES.

Le Trésorier Principal de Boissy-Saint-Léger, dans le cadre de ses missions exerce des poursuites, pour recouvrer les recettes non perçues par la commune, sur l'exercice en cours et les exercices antérieurs.

Un certain nombre de poursuites peuvent être abandonnées si un redevable n'est pas solvable, ou effacées en cas de jugement.

Dans ce cas et sur demande du Trésorier Principal le conseil municipal est amené à délibérer sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (redevable non solvable) ou de créances éteintes (suite à un jugement).

Ainsi, la commune est saisie par Monsieur BLANCHI, Trésorier Principal, pour délibérer sur l'admission en créances éteintes de la somme de 8 062,57 €, à la suite de jugements prononcés dans le cadre de commissions de surendettement.

La décision d'effacement de la dette s'impose à la collectivité, la délibération du conseil municipal ne vise qu'à acter le montant de cette dépense.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés l'admission en non-valeur des créances éteintes.

6. AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF SIGNÉ AVEC L'ASSOCIATION CULTUELLE DES MUSULMANS DE BOISSY-SAINT-LÉGER.

Pour rappel, par délibération n°2017-39 du 30 mars 2017, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique administratif, avec l'association culturelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger (et à déposer la demande de déclaration préalable pour la division parcellaire).

Dans l'article 24, alinéa 2 relatif au délai d'exécution des travaux, il est précisé que le preneur s'engage à débiter les travaux au plus tard le 1^{er} janvier 2018 avec un achèvement total dans un délai de 24 mois, soit au 31 décembre 2019.

Il est également précisé que si les travaux ne sont pas réalisés dans le délai précité, le preneur devra s'acquitter d'une indemnité forfaitaire fixée à 100 € par jour de retard jusqu'au complet achèvement de la construction.

Confronté aux aléas météorologiques et à des impondérables indépendants de sa volonté, le preneur n'a pu réaliser l'achèvement de la construction dans le délai imparti.

Soucieuse de confirmer son soutien à l'association culturelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger, la commune souhaite signer un avenant au bail emphytéotique pour prolonger le délai de réalisation jusqu'au 30 novembre 2021 et ne pas avoir à appliquer de pénalités.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés avec 4 ne prend pas part au vote (MME DE SOUSA, MME MARYSE MICHEL, M. GUREGHIAN, M. BLANVILLE) cet avenant au bail emphytéotique administratif, signé avec l'association culturelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger, et autorisé M. le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

7. MAINTIEN DE LA SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE.

Depuis 2018 le conseil municipal accorde une subvention aux Boisséennes et Boisséens achetant un vélo à assistance électrique.

Le montant de la subvention a été fixé à 40% maximum du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 350 € par matériel neuf acheté et d'une aide par foyer.

Depuis 2018, 30 vélos à assistance électrique ont été subventionnés pour un montant de 9 800.79 €.

Il est proposé de reconduire le dispositif sans limitation dans le temps, en réévaluant chaque année le montant de la subvention et des crédits inscrits au budget.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 1 vote contre (MME ATTENTI) le maintien de la subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

8. AVANCE SUR LA SUBVENTION 2020 VERSÉE PAR LA VILLE À L'ADAC.

Le 6 janvier 2020 s'est tenue l'assemblée générale de l'Association des Agents Communaux (ADAC) et à cette occasion les membres du bureau ont présenté le programme des activités et sorties pour l'année 2020. Un certain nombre de réservations doivent être effectuées dès à présent et l'association doit donc pouvoir engager rapidement les dépenses y afférentes.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il est donc nécessaire de verser à l'association une avance sur la subvention 2020.

Compte tenu du montant estimé des dépenses à assumer d'ici au mois d'avril, il est proposé de verser une avance d'un montant de 3 500 €.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés l'avance sur la subvention 2020 à verser par la ville à l'ADAC.

9. GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SADEV 94 DANS LE CADRE D'ACQUISITIONS FONCIÈRES ET DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, POUR L'OPÉRATION DE LA ZAC DE LA CHARMERAIE, POUR UN MONTANT DE 6 000 000 D'EUROS FAISANT L'OBJET D'UN PRÊT CONTRACTÉ AUPRÈS DU CRÉDIT COOPÉRATIF.

La présente note a pour objet d'autoriser la Collectivité à apporter sa garantie d'emprunt à l'aménageur SADEV 94 pour financer une partie des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement de l'opération de la « ZAC de la Charmeraie ».

La SADEV 94 sollicite la garantie de la ville à hauteur de 30% et celle de GPSEA à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt de 6 000 000 d'€ souscrit auprès du Crédit Coopératif et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant de l'emprunt** : 6 000 000 €
- **Durée de la période d'amortissement** : 5 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Taux fixe** : 0,69%

La garantie de la collectivité limitée à 1.8 M € est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 3 abstentions (M. BLANVILLE, M. NGALIEMA, M. GUILLEMARD) et 9 votes contre (MME CORINNE DURAND, M. JENDOUBI, MME HUBNER, MME CATHERINE MICHEL, MME MARYSE MICHEL, M. GUREGHIAN, M. FOGEL, MME DE SOUSA, MME ATTENTI) la demande de garantie d'emprunt sollicitée par la SADEV 94, et autorisé M. le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020 À L'ASSOCIATION SECF.

La commune de Boissy-Saint-Léger fait partie du réseau « Ville Impériale » depuis l'année 2018.

Créé en 2011, ce réseau s'est donné pour mission de promouvoir la dimension historique et touristique du patrimoine, lié au Premier et au Second Empire dans les villes concernées.

Dans le cadre de ce label, la commune s'était engagée en 2019 à participer aux Journées Européennes du Patrimoine en partenariat avec la SECF au Château de Grosbois, acteur principal de cet événement.

La Ville avait alors financé cet événement de reconstitution historique à hauteur de 4 000 euros. Il est demandé par la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français un financement de 5 300 euros pour l'année 2020, afin que la commune de Boissy-Saint-Léger soit également acteur des Journées Européennes du Patrimoine, qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2020.

Les prestations doivent être d'ores et déjà réservées, rendant nécessaire de confirmer notre engagement aux côtés de notre partenaire.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution d'une subvention de 5 300 euros, nous permettant de la notifier à la SECF.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. LIEU DE RÉUNION POUR L'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL.

A l'issue des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars, le nouveau conseil devra être installé.

Ce conseil d'installation accueille toujours un public nombreux et la salle des mariages ne répond pas aux conditions de sécurité satisfaisantes.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt en date du 1^{er} juillet 1998, a considéré qu'il pouvait être dérogé au principe de réunion du conseil en mairie, à titre exceptionnel et dans des circonstances particulières justifiant cette dérogation.

Il est donc proposé que le conseil d'installation se tienne à la salle des fêtes.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés le lieu de réunion pour l'installation du nouveau conseil municipal.

CENTRE SOCIAL

12. BILAN ET ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ DES 4 DERNIÈRES ANNÉES DU CENTRE SOCIAL, PROJET POUR LES 4 PROCHAINES.

1) Les axes de travail retenus pour le prochain contrat de projet (agrément CAF)

Le nouveau projet d'agrément est issu d'un diagnostic partagé, établi en collaboration avec les acteurs locaux, les habitants du quartier, les institutions et des élus de la ville, s'appuyant également sur les diagnostics établis dans le cadre du PRIR et de la concertation habitante et du CLSPD.

Il en ressort les trois axes suivants :

Axe 1 : Le centre social Michel Catonné, un espace d'accès aux droits, à l'information, à la culture et favorisant le lien social avec une attention particulière sur les publics fragilisés,

Axe 2 : Le centre social, un appui aux projets locaux et un relais des initiatives locales favorisant le mieux vivre ensemble,

Axe 3 : Le centre social Michel Catonné, un lieu de soutien à la parentalité et de renforcement des liens familiaux par la mise en place de l'Animation Collective Familles,

Les objectifs principaux sont :

Axe 1 : Le centre social Michel Catonné, un espace d'accès aux droits, à l'information, à la culture et favorisant le lien social avec une attention particulières sur les publics fragilisés :

Répondre aux besoins des habitants,

Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives,

Autonomiser les habitants,

Rapprocher les services publics des habitants du quartier,

Être un relais d'informations sur les droits et prestations sociales,

Être un relais d'informations sur les dispositifs de santé et de prévention,
Être un relais d'informations au sujet des dispositifs de la ville, à destination des habitants,
Faciliter l'accès aux droits pour les publics les plus fragiles,
Inclusion des publics fragilisés,
Fédérer l'ensemble des acteurs concernés,
Favoriser l'accueil et l'orientation des publics,
Rendre plus lisible l'information et communiquer sur l'activité du centre social,
Rompre avec l'isolement,
Valoriser les talents et compétences des habitants,
Favoriser la participation habitante,
Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre,
Encourager les pratiques culturelles,
Permettre l'accès au patrimoine culturel diversifié,
Insertion et sociabilisation des publics,
Favoriser la mixité,
Favoriser les échanges.

Axe 2 : Le centre social, un appui aux projets locaux et un relais des initiatives locales, favorisant le mieux vivre ensemble :

Favoriser la participation habitante,
Rendre les usagers acteurs de leur ville et partie prenante de la vie locale,
Redynamiser les forces de propositions des habitants sur le quartier / territoire,
Mobiliser les habitants autour d'une dynamique collective,
Valoriser le vivre ensemble,
Promouvoir la démocratie participative,
Accompagner des habitants du quartier dans la création d'associations,
Accompagner la création d'associations sur le quartier,
Soutenir et accompagner les associations dans leurs projets et recherches de financements,
Lutter contre le sentiment d'insécurité,
Favoriser les actions / rencontres / échanges intergénérationnels,
Consolider le lien social,
Encourager la communication entre les générations,
Eviter la stigmatisation des générations,
Mettre en place des temps d'échanges entre adultes et jeunes permettant aux uns et aux autres de confronter leurs points de vue dans l'écoute et le dialogue,
Valoriser les acquis, les expériences et les compétences des usagers,
Travailler en réseaux,
Rompre avec l'isolement,
Sensibiliser les enfants et les jeunes sur différentes causes solidaires,
Améliorer le cadre de vie et l'image du quartier,

Axe 3 : Le centre social Michel Catonné, un lieu de soutien à la parentalité et de renforcement des liens familiaux par la mise en place de l'Animation Collective Familles,

Soutenir les adultes dans leur rôle parental,
Encourager le dialogue au sein de la cellule familiale,
Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son environnement social en valorisant ses acquis et ses compétences,
Offrir aux parents des espaces d'échange et d'information,
Valoriser et échanger autour des différents modes d'éducatifs,
Inclusion des publics fragilisés (situation de handicap etc...),
Permettre à des familles Boisséennes de partir en vacances en famille,

Renforcer le lien parents-enfants en favorisant les relations au sein de la famille,
Permettre aux parents et aux enfants de se retrouver autour d'activités communes,
Développer des échanges avec d'autres parents,
Permettre l'épanouissement et la socialisation des familles,
Favoriser l'autonomisation des publics,
Instaurer une cohérence entre les structures territoriales en terme d'accompagnement des habitants du quartier, tout au long de leur parcours de vie,
Créer une dynamique de territoire, mobiliser les acteurs et porter des projets communs,
Favoriser l'accès à l'information de l'existant,
Accompagner les publics d'une structure à une autre,
Répondre aux besoins des habitants,
Permettre aux parents de suivre la scolarité de leurs enfants,
Encourager la réussite scolaire au travers d'apports méthodologiques et culturels,
Sortir le jeune de son isolement en cas de non-réussite ou difficultés scolaires,
Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son environnement scolaire, en valorisant ses acquis et ses compétences.
Il a été soulevé la question d'une possible concurrence sur certains points avec des actions menées par les associations et structures locales.

Le Centre Social est par principe vigilant sur cet aspect de non concurrence. Il vise davantage à développer du partenariat complémentaire qui s'appuie sur les compétences des acteurs locaux. L'ensemble des axes ci-dessus sont inhérents aux missions d'un centre social, exposés dans la Circulaire n°2016-005 du 16 mars 2016.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés les bilans et évaluations des 4 dernières années du centre social, et projet des 4 prochaines.

RESSOURCES HUMAINES

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –CRÉATIONS DE POSTE.

Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude par promotion interne d'Attaché territorial et au recrutement d'un gardien brigadier par détachement, il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

De créer au tableau des effectifs :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet (Finances)
- 1 poste de gardien brigadier à temps complet (Police Municipale)

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du tableau des effectifs.

URBANISME

14. INFORMATION SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT CHANGEMENT D'EXPLOITANT AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, POUR LA PLATEFORME DE TRANSIT DE DÉBLAIS DE BONNEUIL-SUR-MARNE.

Par courrier en date du 16 décembre 2019, le Préfet informe la commune qu'un arrêté préfectoral n° 2019/3946 du 5 décembre 2019 (ci-joint) portant changement d'exploitant au titre de la réglementation des installations classées pour la Protection de l'environnement doit être présenté pour information au Conseil municipal.

Cet arrêté fait suite à une demande d'autorisation de changement d'exploitant par la société EIFFAGE GENIE CIVIL.

La société EIFFAGE s'est substituée d'office à la société du GRAND PARIS pour l'exploitation d'une plateforme de transit de déblais sur la commune de Bonneuil-Sur-Marne.

L'arrêté a été affiché en mairie pendant une durée de 4 semaines, il y est conservé pour y être consulté.

Les membres de la commission *ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE* ont émis un avis le 4 février 2020.

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la communication de cet arrêté préfectoral.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur Christophe FOGEL

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous clôturons aujourd'hui cette mandature et comme j'en ai clôturé plusieurs, je me permets cette petite intervention avec l'accord du président de séance.

Deux mandats avec Daniel Urbain, deux mandats avec Régis Charbonnier, il n'est pas envisageable de comparer ce qui n'est pas comparable ! Ces quelques lignes ne portent donc pas sur ce sujet.

Aussi, sachant que certains conseillers municipaux ici présents ne le seront plus au prochain Conseil, je tiens à vous remercier, Mesdames et Messieurs pour votre engagement civique. Bien que nous n'ayons pas toujours voté tous les points dans le sens que vous l'auriez voulu, il faut se féliciter que la démocratie et une « certaine entente cordiale » perdure au sein de cette assemblée.

Au-delà de nos différences politiques, l'intérêt général pour notre ville et ses habitants doit toujours prévaloir sur l'intérêt personnel et on peut dire que, d'une manière générale, l'idée est respectée.

Contrairement à d'autres communes, Boissy peut compter sur ses conseillers municipaux qui, à quelques exceptions près, travaillent, sont présents aux commissions et conseils municipaux, proposent, échangent, communiquent, argumentent, haussent le ton parfois mais parce que nous sommes des passionnés !

Monsieur le Maire, vous qui avez été dans l'opposition avant 2008, vous savez combien cette position n'est pas toujours agréable et que de mauvaises relations majorité/opposition n'apporte rien de constructif. Je tenais à vous dire que votre opposition depuis 2008 (dont je fais partie) est bien mal considérée et qu'il n'est nul besoin d'humilier, rabaisser, rabrouer, voire encore couper la parole pour se faire respecter...

J'ai bien noté que, lors de vos vœux à la population du vendredi 17 janvier dernier, dans votre discours, vous avez timidement et rapidement remercié « aussi » les conseillers de l'opposition pour leur investissement ; c'est peut-être l'unique fois en 12 ans que j'entends ces quelques mots. D'autres maires sont moins avares sur les qualités des membres de l'opposition... Un peu de reconnaissance ne coûte pas cher et permet un relationnel plus détendu.

J'ai remercié et même félicité les conseillers qui ne reviendront pas dans le prochain mandat. Pour ceux qui seront réélus pour le mandat 2020 - 2026, je souhaite, j'espère qu'ils auront de l'ambition et une force de travail décuplée car les grands projets vont tomber concomitamment : ouverture de la nouvelle déviation de la RN19, donc requalification de l'actuelle RN19 ; revoir le plan de circulation du centre de Boissy ; début des travaux de la Charmeraie ; déconstruction/reconstruction du Centre commercial Boissy 2 pour ne citer que les primordiaux... Nous n'en avons pas vu autant depuis la construction du quartier de la Haie Griselle, c'est dire l'importance de la tâche des prochaines années.

Mais c'est aussi un merveilleux challenge pour la prochaine équipe, une énorme motivation de pouvoir modifier l'aspect de notre ville pour les décennies à venir.

Bonne campagne aux listes en lice.

Bonne continuation à toutes et tous.

Merci de votre attention.

→ **Réponse de Mr le Maire :**

Mr Fogel,

Bien que votre intervention ne soit pas une question diverse je vous ai laissé vous exprimer dans ce cadre et je partage l'essentiel de ce que vous avez voulu nous transmettre.

Les droits de l'opposition, dans sa diversité et parfois sa duplicité, sont fixés par la loi et traduits dans le règlement de notre Conseil Municipal qui, comme vous le savez, ne peut débattre que des points de l'ordre du jour et ne saurait se transformer en tribune politique.

Il appartient au Maire de présider chaque séance et d'en assurer le déroulement et la police, comme indiqué dans ce règlement intérieur.

Ce sera le cas aussi pour le/la futur.e Maire/Président.e de notre exécutif, et je dois vous dire que ce n'est pas un rôle facile. Il ne s'agit pas seulement de se faire respecter mais de faire respecter les règles, ce qui peut amener parfois à interrompre un interlocuteur, c'est le rôle du Président de séance.

Ce soir, je viens encore de vous donner la meilleure preuve de ma bienveillance et de mon profond respect du dialogue démocratique en acceptant de vous donner la parole. J'aurais très bien pu ne pas le faire. Ce que vous venez de dire ne relève pas d'une question diverse ou orale qui dans tous les cas ne peuvent mettre en cause des tiers (cf article L2121-19 du CGCT) et c'est pourtant ce que vous venez de faire. Néanmoins sincèrement mes chers collègues, sincèrement M. Fogel, aussi sincèrement que je l'ai fait le 17 janvier, je vous souhaite à vous et à tous les membres du conseil le meilleur pour l'avenir. Je veux à nouveau vous remercier pour votre engagement au service des

Boisséens, pour le travail que vous avez pu produire durant toutes ces années. Qui aurait dit en janvier / février 2015 que nous terminerions ce mandat avec toutes et tous autour de cette table. Dieu sait si certains avaient rêvé d'autre chose. Donc je ne suis ni amer ni revancharde, je l'ai démontré et prouvé, nous ne sommes pas toujours d'accord vous l'avez dit, c'est un fait, mais nous avons quelque chose en commun : c'est un engagement par le travail au service des Boisséens. Donc je vous en remercie chaleureusement une nouvelle fois et je vous souhaite à toutes et à tous, pour vous et vos familles le meilleur pour l'avenir.

La séance est levée à 22 heures 05 minutes.